

## Pas facile de se marier au XIX ème siècle à Margon

En 1881, Louise Constance **Dagneau**, voulant se marier découvre qu'elle ne le peut pas, car à l'état civil elle est enregistrée de **sexe masculin** !

De plus d'autres erreurs s'étaient glissées dans son acte de naissance

Le 13 Octobre 1881, on peut trouver dans les registres d'état civil de la commune de Margon un jugement rendu par le tribunal de Nogent et dont la transcription est, en partie, la suivante :

*« L'an 1881, le 13 octobre, nous , Fardouet Alphonse , maire et officier de l'état civil de la commune de Margon avons reçu de Monsieur le Procureur de la république de Nogent un jugement rendu par le tribunal de 1ère instance de Nogent et dont nous avons fait la transcription :*

*- La nommée Louise Constance Dagneau est née à Margon le 12 Mars 1843, du mariage de Eloi Charles Dagneau et de Marie Françoise Desbonnes, que l'acte de naissance dressé le 13 Mars 1843 par l'officier de l'état civil de la commune de Margon contient plusieurs erreurs, en effet dans cet acte :*

*1°- l'enfant est désigné du sexe masculin et portant les prénoms de Louis Constant*

*2°- le père est nommé Daigneau et non Dagneau*

*3°- La mère de l'enfant est prénommée Françoise au lieu de Marie-Françoise*

*La demoiselle Dagneau étant sur le point de contracter mariage , elle a intérêt à faire rectifier le plus tôt possible ces erreurs.*

*Le tribunal ayant entendu la veuve Dagneau et d'autres témoins, peut faire rectifier l'acte de naissance en ce sens :*

*1°- l'enfant déclaré sera désigné comme étant du sexe féminin et comme portant les prénoms de Louise Constance*

*2°- le père sera nommé Dagneau*

*3°- La mère de l'enfant sera prénommée Marie-Françoise*

*Fait au parquet de Nogent le 04 Octobre 1881 »*

Une fois ce jugement de rectification prononcé et l'acte de naissance modifié, la demoiselle Dagneau a pu se marier.

Mais les erreurs d'état civil sur les registres de Margon ne s'arrêtent pas là !

La demoiselle Louise Virginie **Binoist** en a aussi fait la triste expérience.

En 1848, cette jeune fille voulant également se marier, s'est aperçu que sur son acte de naissance du 17 Avril 1823 à Margon, elle était la fille de Jacques Philbert Binoist et de Marie Guerrier, alors qu'en réalité sa mère se nommait Marie Guihery ( et non Guerrier )

Il lui a donc fallu faire rectifier son acte de naissance pour pouvoir contracter mariage, c'est-à-dire faire appel au tribunal civil de première instance de Nogent Le Rotrou pour obtenir un jugement ordonnant la rectification de son acte de naissance ; elle dut, pour cela , fournir l'acte de mariage de ses parents, l'acte de décès de son père, ainsi qu'un certificat du maire de Margon et le témoignage oral de sa mère, la fameuse Marie Guihery.

Tout ceci rentra dans l'ordre le 01 Décembre 1848

Mais ne nous arrêtons pas en si bon chemin

La jeune Louise Françoise Emilie **Hais** a vécu la même mésaventure en 1849 :

Lors de sa naissance, le 23 juin 1824 à Margon, elle fut déclarée comme étant fille de François Hais et de Françoise Radiguet, or sa mère s'appelait réellement Françoise Garnier.

Là encore un jugement de rectification de l'acte de naissance de la demoiselle Hais fut nécessaire pour qu'elle puisse se marier. Cette erreur fut réparée par jugement rendu par le tribunal de Nogent le 20 Mars 1849.